

Solidarité-Handicap mental
Le P'tit Journal
No 6/Février 2013

Suivre une ligne !



Focale

En 1994, SHM écrivait :

« Etre adulte, c'est quoi ? Les réponses appartiennent aussi aux personnes handicapées, à nous de les écouter, sans appropriation, ni exploitation de leurs pensées, mais dans la curiosité de la découverte des représentations qui sont les leurs. Ce congrès prétend aller dans ce sens, par ses formes (préparation par et avec un groupe de personnes avec une déficience intellectuelle) et par le fond (liberté d'expression). Des années d'expérience ne peuvent être effacées au profit d'un âge de développement. Que font les personnes mentalement handicapées de leur stock d'expériences avec des personnes valides, quelles lois de fonctionnement en tirent-elles, quels regards posent-elles sur celles-ci, quelles revendications, quels désirs ? Y aurait-il danger à entrevoir nos images à travers les personnes handicapées, dans nos vices de fonctionnement, nos rigidités ? Peut-être ce congrès nous aidera-t-il à plus imaginer et à moins déterminer. »

C'était il y a presque vingt ans... Alors oui, sans hésiter, Solidarité-Handicap mental peut prétendre suivre une ligne :

sans se soucier de son image de marque, sans plier au diktat des normes de qualité, sans peur et sans relâches ! N'oublions pas qu'à l'époque, nous étions systématiquement suspectés de manipulation, lorsque nous donnions la parole à un public réputé vulnérable. Aujourd'hui, le concept de l'autodétermination est tendance. Ce simple fait devrait toutefois nous alerter : quand les discours sur la liberté sont à la mode, il y a souvent anguille sous roche.

Mais qu'avons-nous fait pour mettre en pratique nos idéaux ? Nous avons organisé d'autres congrès, nommé des personnes handicapées au sein du comité, créé la Permanence Porte-Voix, mis sur pied différents groupes de paroles sur les thèmes de la citoyenneté, de l'auto-détermination, de la maltraitance, du droit des adultes. Nous avons formé des personnes handicapées à prendre la parole, à défendre leurs droits et à donner des cours dans les écoles. Afin de donner un visage à ce combat, les deux vice-présidents de l'association ont accepté de témoigner.



Quel est votre parcours de personne autodéterminée ?

Jean-Daniel Jossevel :

je me souviendrais toujours de cette salle à Pôle sud, où nous étions nombreux à venir suivre un cours FCPA sur les droits. Il y avait une juriste qui nous a distribué des schémas, et c'est là que j'ai compris qu'il existait différentes mesures de tutelles. Dès ce moment-là, j'ai décidé de me lancer dans le combat pour faire transformer ma tutelle en curatelle.

L'autre chose c'est d'avoir obtenu mon appartement, quand j'ai pu quitter les appartements protégés et enfin me sentir libre.



Valbert Pichonnaz :

moi c'est depuis que je suis devenu membre de Solidarité-Handicap, que je peux m'exprimer sur des sujets qui n'étaient pas possibles ailleurs.

Je n'aurais jamais pensé devenir vice-président d'une association, alors que dans le milieu du handicap, on est très infantilisés. Ce qui me fait plaisir, c'est de pouvoir prendre la parole au comité, mais aussi de donner des cours dans les écoles d'éducateurs. Maintenant, je me sens plus capable de me défendre !

Que vous a apporté votre militantisme ?

JDJ : Ca nous apporte beaucoup, mais ça n'avance pas vite ! Il faudrait une fois pour toute que les gens nous prennent au sérieux, y compris les instances supérieures ! Je dois toujours prouver que je suis autonome, c'est un combat jamais gagné, comme on dit, on gagne une bataille, mais ça ne suffit pas pour gagner la guerre !

Selon vous, que faudrait-il faire pour encourager d'autres personnes à faire ce même chemin ?

VP : Il faudrait motiver les ateliers protégés pour nous inviter à donner des cours aux travailleurs handicapés.

JDJ : pour les aider à faire des choix, à s'autodéterminer.

VP : nos collègues n'osent pas assez s'exprimer, ils sont souvent très soumis.

Il y a eu récemment un colloque à Genève sur l'autodétermination, aucune personne en situation de handicap n'était invitée à prendre la parole, qu'en pensez-vous ?

JDJ : on pense pour nous, on parle pour nous, c'est comme si nous étions dans un monde différent, alors que nous sommes au XXIème siècle. On reste au niveau des beaux discours, mais c'est comme si nous n'existons pas !

VP : c'est choquant et illogique ! On fait un pas en avant, dix en arrière...



Les Centres aérés 2013

Ce qui va changer en 2013 :

Le délai d'inscription sera avancé au 31 mars 2013.

La formule d'intégration est abandonnée, faute d'intérêt ces dernières années.

Le Comité de Solidarité-Handicap mental renonce à l'obligation d'être membre, mais rétablit un tarif différencié pour les adhérents et les non-adhérents.

En sus de l'écolage, nous demanderons un tiers de l'allocation d'impotence aux enfants qui la reçoivent.

Cette décision mérite cependant quelques explications : actuellement, nous facturons aux familles CHF 24.- par jour pour les enfants et CHF 27.- pour les adolescents. Or une journée de centre aéré coûte beaucoup plus cher, en l'occurrence entre CHF 160.- et CHF 222.- par jour et par enfant. Il faut en effet inscrire dans ce prix de journée le salaire des moniteurs (CHF 800.- / semaine) - les frais de repas et de collation - les frais d'activités (entre une et deux activités par jour) - les frais de transports (location de bus et de voitures) - les frais de location des lieux d'accueil. Et nous ne comptons pas ici le coût du travail d'organisation qui est très conséquent : engagement de 22 moniteurs l'an dernier, pour ne donner qu'un exemple.



On comprendra aisément que ce ne sont pas les 40 francs de cotisation annuelle qui compensent la différence, mais bien plutôt les recherches de fonds auprès de fondations, absolument indispensables pour couvrir le déficit. Seul l'Office Fédéral des Assurances Sociales nous verse une subvention, qui couvre au grand maximum, 70% des dépenses.



Ce qui ne change pas:

La période reste fixée aux deux dernières semaines de vacances scolaires.

Nous prendrons toujours les inscriptions par ordre d'arrivée, tout en continuant cependant d'octroyer une priorité aux parents membres de l'association.

Nous maintenons notre offre spécifique pour les enfants avec autisme et une semaine à Yverdon.